



## **Avis du CSE Siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant l'opération du Tour de France masculin 2026**

Le 112<sup>e</sup> tour de France se déroulera cette année du 4 au 26 juillet 2026.  
Il comprend 21 étapes pour une distance de 3333 km.

Pour assurer la couverture de cet événement, les équipes de la Fabrique seront mobilisées dès le mercredi 2 juillet, cela concerne plus de 150 personnes.  
Toutes les étapes seront couvertes en intégralité, ce qui explique la demande de dérogation du temps de travail à 60h hebdomadaire présentée par la direction aux élus.

Les équipes de la Direction des sports sont- elles aussi mobilisées sur cette opération.  
40 personnes vont ainsi assurer la couverture de l'événement et là aussi une demande de dérogation horaire à 60 heures hebdomadaire est formulée devant les élus ;

La direction a souhaité exposer que l'exceptionnalité de l'événement et l'expertise métiers nécessaire, explique la demande de dérogation du temps de travail à 60h hebdomadaire présentée par la direction aux élus. Bien qu'annuel, le déroulement du Tour de France suit toujours des parcours différents.

A la demande des élus, la direction a fourni la liste nominative des personnels, et présente aujourd'hui des plannings prévisionnels ayant pris en compte nos remarques concernant la réglementation en vigueur.

Les élus donnent un avis favorable.

Paris, le 21 mai 2026

Christophe BENS  
Secrétaire du CSE Siège de FTV

**VOTANTS : 24 voix**  
Pour : 23 voix  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 1 voix

**Les organisations syndicales FO, CGC, CGT, CFDT et SNJ s'associent**